



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 29 septembre 2022 - Délibération n° 2022-095

MODIFICATION D'EMPLOI NON PERMANENT
CONTRAT DE PROJET PROJET SPORTIF MUNICIPAL
ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 19 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Maria Torlay, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Fouchet.

Rapport de Louis Le Coz.

Par délibération n° 2020-124 du 10 décembre 2020, le conseil municipal a créé un emploi non permanent, en contrat de projet dans le cadre de la coordination du Projet Sportif Municipal.

Pour rappel :

Description des missions :

Coordonner et animer la politique sportive de la Ville en lien avec l'Office Municipal des Sports :

- *Coordonner le Projet Sportif Municipal,*
- *Organiser les trois commissions (sport-compétition, sport-éducation, sport-santé) du Projet Sportif Municipal (préparation, animation, compte rendu),*
- *Porter des projets en lien avec l'Office Municipal des Sports,*
- *Animer, rassembler les différentes parties prenantes autour de la politique sportive de la Ville (associations sportives, professionnels médicaux, Éducation Nationale, État, etc....),*

Développer et animer les actions autour de la thématique santé en lien avec le Maire-Adjoint en charge de cette délégation :

- *Animer la Maison Sport Santé,*

Description du poste :

- Catégorie : B
- Filière : Administrative
- Grade : Rédacteur
- Indice de rémunération maximum : 369
- Emploi : Coordinateur du Projet Sportif Municipal
- Temps de travail : Temps complet
- Période de création : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Condition de recrutement :

- Justificatif de diplôme : Bac + 3 en sport, éducation ou animation.
- Justificatif d'expérience : au moins deux ans en qualité de chef de projet (sport, éducation, animation)

Évaluation au 31 août 2022 :

- Commission Santé :
 - Maison Sport Santé
 - Copil le 5 octobre 2021
 - Formalisation d'actions à court, moyen et long terme
 - Budget pluri-annuel
 - Logiciel Dénéo pour la gestion de la patientèle de la Maison Sport Santé
 - Plateau technique de l'Hôpital
- Commission Éducation :
 - Modules des clubs dans les écoles : Encadrement de classes des écoles publiques et privées (du CP au CM2) ;
 - Réviser ton Sport (mardi soir) une heure d'activité physique et 1/2 heure de devoirs ;
 - Semaine du sport, sur le quartier de Bellevue au sein du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville en mai, sur trois jours ;
 - École Multi Sports Bellevue (EMS) pour les enfants du CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité).
- Commission Vie des clubs :
 - Aide des clubs dans les coûts de fonctionnement (mutualisation de matériels, financement de formations) ;
 - Développement des actions santé dans les clubs pour élargir les publics, obtenir des financements pour la formation des éducateurs dans les clubs ;
 - Élargissement vers des formations diététique ;
 - Animation, formation et échange avec les éducateurs de clubs, comparaison monde amateur et monde pro ;
 - Débat avec centre de formation Stade Rennais et Cyril Guimard sélectionneur équipe de France Cycliste.

Les années 2021 et 2022 ont encore été impactées par la COVID en raison des restrictions et des protocoles sanitaires qui ont rendu complexe la tenue des commissions, mais aussi l'organisation de manifestations sportives.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le - 4 OCT. 2022
ID : 035-213502362-20220929-SG2022_458-DE

La création de l'Office Territorial des Sport (OTS), issu de la fusion de l'OMS et de l'OFIS, nécessite de redéfinir le cadre du Projet Sportif Municipal.

L'accompagnement et l'animation des professionnels autour de l'équipement et des outils de la Maison sport santé est nécessaire à sa mise en œuvre et son développement

Des financements ont été obtenus de l'Agence Régionale de Santé, du Ministère des Sports et du Fonds Leader. Le Trophée des Territoires permet le financement de l'accompagnement par TPS Conseil, spécialiste du management et de la stratégie sportive.

Aussi, il est proposé de prolonger de deux ans le contrat de projet, soit jusqu'au 31 décembre 2024, sans autre modification.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 2020-124 du 10 décembre 2020 relative à la création d'un emploi non permanent en contrat de projet, pour le Projet Sportif Municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la prolongation du contrat de projet pour le poste de coordinateur du Projet Sportif Municipal (PSM), tel que présentée ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Françoise Fouchet
3^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le - 4 OCT. 2022